

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 juin 2015	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	19 juin 2015	En exercice: 50 Présents : 41 Votants : 49

Séance du 26 juin 2015

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt six juin deux mille quinze à dix neuf heures, dans la salle des fêtes de Bussy en Othe, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, M. Laurent RIOTTE, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Jean-Pierre ROUSSEAU, M. Claude PERREAU, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, M. Jean-Yves MESNY, Mme Bernadette MONNIER, Mme Monique PAUTRE, M. Mohammed BELKAID, M. Yann CHANDIVERT, Mme Isabelle MICHAUD, Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. François JACQUET, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, Mme Eliette ITALIANO, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Bruno JAN

ETAIENT ABSENTS

M. Christian ROTILIO, procuration à M. Jean-Pierre ROUSSEAU
M. Patrice CHASSERY, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Laurence MARCHAND, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Yves MESNY
Mme Sylvie CHEVALLIER, procuration à M. Yann CHANDIVERT
M. Benoit HERR, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
M. Gilles-Maxime POIBLANC, procuration à Mme Emilie LAFORGE
Mme Monique MERCIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS



Objet : règlement « aide financière au petit patrimoine »

OBJET : règlement « aide financière au petit patrimoine »

Vu les statuts de la communauté de communes du jovinien,

Considérant que dans le cadre de la préservation des édifices ruraux non protégés au titre des monuments historiques, il est décidé d'allouer des aides financières prioritairement aux communes rurales, communes de moins de 2 000 habitants qui engagent des travaux,

Considérant que ces aides financières de la Communauté de Communes du Jovinien viendront compléter les subventions de la Région,

Considérant l'établissement d'un règlement (document annexé) relatif à ces aides,

Vu les réunions de la commission « aménagement du territoire et ruralité », les 2 mars et 18 juin 2015,

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 13 avril 2015,

Vu l'exposé du Vice-Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

POUR : 43

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 : Mme LAFORGE (pouvoir de M. POIBLANC), M. COURTAT (pouvoir de M. CHASSERY)

N'ont pas pris part au vote : 4 : Mesdames BALLANTIER, LAFORGE et Messieurs COURTAT, JACQUET.

- **accepte** les termes de ce règlement,
- **autorise** le président ou son représentant à signer toutes pièces administratives relatives à ce règlement,
- **dit** que des crédits sont bien inscrits au budget général 2015 pour l'octroi de ces aides financières.

Date de réception
par la Préfecture :

date de publication :

22/7/15
21/7/15

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

